VOL. LII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 20 JUIN 1923 — No. 30

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

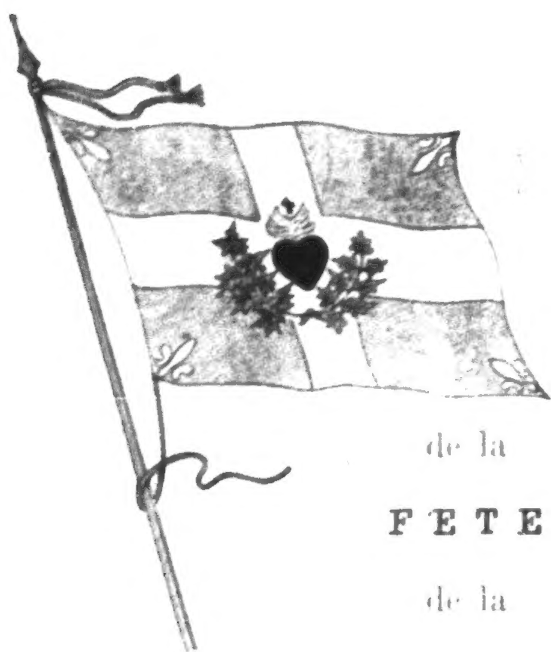
Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous
ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subsequente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
outes communications concernant ournal ou l'imprimerie devront être essees :
Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235



GRANDE
CELEBRATION
les 23 et 24 juin 1923
de la
FETE
de la

SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE
DE SAINT-BONIFACE

La célébration commencera le 23 juin sur le terrain du Collège à 1.30 précises

OFFICIERS DE LA SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE ST-BONIFACE

J. A. Marion 1er Vice-président	**Alex. Bernier** Président	**Ernest Lévêque** 2ème Vice-président
Joseph Des Gagné Secrétaire	**F. X. Lavoie** Trésorier	**J. A. Blain** Sec.-Correspondant
Joseph Vermander Ass. Com.-Ordonnateur	**J. A. Pambrun** Com.-Ordonnateur	**J. B. Voyer** Ass. Com.-Ordonnateur
Alexandre Larivière	**Louis Lévêque** Ass. Com.-Ordonnateur	**F. X. Lavoie**
	Ernest Gagnon	

MONSEIGNEUR WILFRID JUBINVILLE, Chapelain.

DIMANCHE LE 24 JUIN

Grand Ralliement

à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface à 9 heures et demie.

Que tous les Canadiens-français se fassent un devoir d'y être présents.

Mise en marche de la procession, drapeaux et fanfares en tête pour se rendre à la résidence de monsieur le président par les rues St-Joseph, Dumoulin, St-Jean-Baptiste, Provencher, de là, par les rues Provencher et Taché, à l'archevêché, pour rencontrer Monseigneur l'Archevêque, qui officiera pontificalement à une Grand'messe solennelle, qui aura lieu à 10 heures et demie à la cathédrale.

CHAR ALLEGORIQUE DU PETIT ST-JEAN-BAPTISTE

Automobile fourni par M. Emile Couture. Agneau fourni par le Collège d'Agriculture.

SERMON DE CIRCONSTANCE

par le révérend Père Longpre, S.J., du Collège de St-Boniface

MESSE CHANTEE

par la Chorale de la Cathédrale, sous la direction de Monsieur S. Hélie

PRESENTATION D'UNE ADRESSE

a Sa Grandeur par le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface

LA QUETE

sera faite par les officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface

LES REVERENDS PERES JESUITES

ont bien voulu mettre leur terrain et leur salle à la disposition de notre société

L'ILLUMINATION

a été [illegible] par la Winnipeg [illegible] Company

LE PROGRAMME

[illegible]

SAMEDI LE 23 JUIN
A 1.30 P.M.

GRAND PIQUE-NIQUE

Fanfare La Vérendrye, Rafraichissements, Concours Athlétiques.

DURANT LA SOIREE

Illuminations, Feu d'Artifice,
Musique Canadienne française par la Fanfare La Vérendrye
Rafraichissements

RENDEZ-VOUS EN FOULE.

O CANADA

I

O Canada! Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux!
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix!
Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits.
Et ta valeur, de foi trempée,
Protègera nos foyers et nos droits
Protègera nos foyers et nos droits,

II

Sous l'oeil de Dieu, près du fleuve géant.
Le Canadien grandit en espérant.
Il est né d'une race fière.
Béni fut son berceau.
Le Ciel a marqué sa carrière
Dans ce monde nouveau.
Toujours guidé par sa lumière,
Il gardera l'honneur de son drapeau,
Il gardera l'honneur de son drapeau.

PROGRAMME DE LA SOIREE

Séance au Collège, à 8 heures et demie

OUVERTURE .... "L'Italiana in Algieri" .... *G. Rossini*
Mlles Alberta Bernier et Jeanne Couture

Chomedey de Maisonneuve

Drame Chrétien en trois actes

—PAR—

L'abbé SYLVIO CORBEIL, TH. et D.C.D.

Représenté par le Club Dramatique Provencher

PERSONNAGES

Chomedey de Maisonneuve .... *Gérard Houde*
M. de Montmagny .... *Edouard Viau*
Astiscona .... *Oswald Paul*
Robert de Maupertal .... *William Lévêque*
Charles de Maupertal .... *Emilien Lévêque*
Taouichkaron .... *William Whiteway*
Andiotra .... *John Haggerty*
Mangouch .... *Victor Decloux*
Lambert Closse .... *Donat Dupas*
Gorry .... *Jean Houde*
Primot .... *Alexis Lagimodière*
Archambault .... *Georges Marchand*
Mottemaille .... *Joseph Bouchard*
Beaudoin .... *Albert Lafont*
Colons, Sauvages.

PREMIER ACTE

CHANT .... "Lakmé" .... *Délibes*
M. Georges Bétournay
(Accompagnateur M. Marius Benoit)

DEUXIEME ACTE

SOLO DE PISTON ....
M. Emile Bernier
(Accompagnement de piano par Mlle Alberta Bernier)

TROISIEME ACTE

O CANADA - - - - DIEU SAUVE LE ROI

SAMEDI, 23 JUIN 1923, A 1 HEURE ET DEMIE
SUR LE TERRAIN DU COLLEGE

COURSES

1.—35 verges pour garçons au dessous de 7 ans.
1er prix—$2.00, donné par M. A. C. Larivière.
2ème prix—$1.25, paire de chaussures, donné par La Maison Blanche.
3ème prix—$1.00, donné par M. O. Leclerc.
2.—35 verges pour fillettes au dessous de 7 ans.
1er prix—$2.00, donné par M. J. E. Dégagné.
2ème prix—$1.25, paire de chaussures, donné par la Maison Blanche.
3ème prix—$1.00, donné par M. F. P. Jones.
3.—50 verges pour garçons au dessous de 10 ans.
1er prix—$2.00, donné par M. J. O. E. Lévêque.
2ème prix—$1.50, donné par M. Antoine Gauvin.
3ème prix—$1.00, donné par M. H. D. de Moissac.
4ème prix—$0.50, donné par M. Joseph Prescott.
4.—50 verges pour fillettes au dessous de 10 ans.
1er prix—$2.00, donné par M. M. S. Bédard.
2ème prix—$1.00, donné par M. A. Willems.
3ème prix—$0.50, donné par M. Joseph Prescott.
4ème prix—$0.25, bonbons, donné par M. Yves Brassard.
5.—100 verges pour garçons au dessous de 13 ans.
1er prix—$3.00, donné par M. Noël Bernier.
2ème prix—$2.50, culottes, donné par le Magasin Bleu.
3ème prix—$2.00, donné par M. Ernest Gagnon.
4ème prix—$1.00, donné par M. Donat Dupas.
6.—75 verges pour fillettes au dessous de 13 ans
1er prix—$2.50, donné par M. Alexandre Bernier.
2ème prix—$1.50, donné par M. Alexandre Bernier.
3ème prix—$1.00, donné par M. Alexandre Bernier.
4ème prix—$1.00, boite de bonbons, donné par M. Ed. Lane.
7.—100 verges pour garçons au dessous de 16 ans.
1er prix—$2.50, donné par la Cie Toupin.
2ème prix—$1.50, donné par la Cie Toupin.
3ème prix—$1.00, donné par la Cie Toupin.
8.—75 verges pour fillettes au dessous de 16 ans.
1er prix—$3.00, donné par la Cie Cusson.
2ème prix—$2.00, donné par la Cie Cusson.
3ème prix—$1.00, donné par M. Ulric Phaneuf.
9.—100 verges pour jeunes gens de 17 à 20 ans.
1er prix—$5.00, rasoir Durham Duplex, étui ivoire, donné par Allaire et Bleau.
2ème prix—$2.50, 2 boites de bonbons, donné par M. Ed. Lane.
3ème prix—$2.50, 2 boites de bonbons, donné par M. Ed. Lane.
10.—75 verges pour demoiselles au dessus de 17 ans.
1er prix—$5.00, chapelet, donné par M. A. Gauthier.
2ème prix—$2.50, donné par M. J. A. Meindl.
3ème prix—$2.50, donné par M. J. A. Meindl.
11.—Course aux chaussures pour garçons, 50 verges et retour.
1er prix—$2.50, donné par M. Joseph Taylor.
2ème prix—$1.00, donné par M. Joseph Gauthier.
3ème prix—$0.50, donné par M. Ernest Cyr.
4ème prix—$0.50, donné par M. Ernest Cyr.
12.—Course aux chaussures pour fillettes.
1er prix—$2.00, donné par M. Joseph Taylor.
2ème prix—$1.00, donné par M. Camille Fournier.
3ème prix—Bonbons, donné par M. Félix Montaldo.
4ème prix—$0.50, donné par M. W. Johnson.
13.—Course pour dames mariées, 50 verges.
1er prix—$5.00 de billets, donné par la City Dairy Co.
2ème prix—$3.00 de billets, donné par la City Dairy Co.
3ème prix—$2.00 de billets, donné par la City Dairy Co.
14.—Course pour hommes mariés, 100 verges.
1er prix—$6.00, 1 corde de tremble, donné par M. J. A. Rousseau.
2ème prix—$2.50, cigares, donné par M. A. Blain.
3ème prix—$2.50, 25 cigares, donné par M. Wilfrid Paquin.
15.—Course pour hommes gras. (225 livres) 75 verges
1er prix—$5.50, 50 cigares, par la Cie Richard & Béliveau.
2ème prix—$3.50, 25 cigares, donné par M. Jules Cortvriendt.
3ème prix—$1.95, une chemise, donné par la Maison Blanche.
16.—Course en enfilant une aiguille, 50 verges.
1er prix—$5.00 de billets, donné par la Boulangerie Speirs-Parnell.
2ème prix—$3.60, jambon, donné par la Cie Gibson-Gage.
3ème prix—$2.00, jambon, donné par M. Médéric Trudeau.
4ème prix—$1.00, sac de farine, donné par M. F. Théberge.
17.—Course pour Propriétaires de Fords, 75 verges.
1er prix—$4.00, thermomètre Boyce, pour radiateur, donné par le Garage de Saint-Boniface.
2ème prix—$2.75, chambre à air, donné par M. Joseph Robitaille.
3ème prix—$2.50, lampe rouge, donné par MM. Bibeau Frères.
18.—Course à 3 jambes, 50 verges.
1er prix—$4.00, 50 cigares, donné par Mme Vve Pierson.
2ème prix—$2.50, 25 cigares, donné par M. Thomas Gagnon.
3ème prix—$2.00, donné par MM. Michon et Schwartz.
19.—Course en allumant la pipe.
1er prix—$5.00, 50 cigares, donné par MM. Lavoie & Cie.
2ème prix—$3.00, une pipe, donné par le Professeur Caron.
3ème prix—$1.00, donné par M. F. X. Lavoie.
4ème prix—$1.00, nouilles, donné par M. Constant.
20.—Souque à la Corde.
Prix—$10.00, donné par la Société St. Jean-Baptiste. Une Boite de Cigares au capitaine gagnant, donné par M. Yves Brassard.
21.—Mascarade. Costumes historiques ou de fantaisie.
1er prix—Dames—$10.00, une colombe en marbre blanc donné par M. J. O. Brunet.
2ème prix—$5.00 de billets, donné par la Modern Dairy Co.
1er prix—Messieurs—Une charge de bois par la Dowse Sash & Door Co.
2ème prix—50 cigares, donné par Hince & Rodrigue.
22.—Course aux oeufs pour Dames.
1er prix—Une demie-corde de bois scié, donné par M. Alfred Despatis.
2ème prix—$3.00 de billets, donné par Milton Bakery Co.
3ème prix—$2.00, jambon roulé, donné par MM. Pelletier & Phaneuf.
4ème prix—$1.25, sac de farine, donné par MM. Pelletier & Phaneuf.
5ème prix—Bas de soie, donné par la Maison Blanche.
23.—Course en mangeant un biscuit Soda.
1er prix—$6.00, 50 cigares, donné par Mme St. Onge.
2ème prix—$4.00, rasoir, donné par le Cie Ashdown.
3ème prix—$1.00, donné par M. F. X. Lavoie.
24.—Course spéciale.
Prix—$5.00 en billets, donné par la Crescent Creamery Co.

FEU D'ARTIFICE

Offert par MM.:

Alexandre Bernier	$5.00	La Banque d'Hochelaga	$5.00
St. Boniface Creamery	5.00	J. A. Marion	3.00
J.-Jean Daoust	5.00	Un anonyme	2.00
Joseph Bernier	5.00	Western Paint	2.00
Echevin Doucet	5.00	Fd. Marcoux	2.00
C. A. Gareau	5.00	Th. Hébert	2.00
Pambrun & Désilet	5.00	Dr. Laurendeau	2.00
		Dr. Longpré	1.00

ENCOURAGEZ NOS GENEREUX DONATEURS

Les Billets pour la Séance sont en vente chez M. J. A. A. Pambrun, 366 rue Langevin.

LE PROCES DE MONTREAL

............Donc, un procès retentissant va se dérouler aux assises criminelles de Montréal: celui de l'abbé Delorme, accusé du meurtre de son demi-frère.

Du procès lui-même, il ne faut rien dire, évidemment. La loi et les convenances prescrivent également qu'on s'abstienne de tout commentaire sur les faits de la cause aussi longtemps que le jury n'aura pas rendu son verdict.

Ce grave événement, douloureux certes pour les catholiques, suggère cependant des réflexions d'ordre général qui sont nécessaires si l'on veut maintenir dans leur strict rayon les contingences particulières et si l'on veut empêcher toute âme effarée, ou hostile, de se livrer à des généralisations injustes.

Le prêtre, même après qu'il a été revêtu d'une dignité surhumaine, reste un être humain; comme nous tous il est pétri de limon, substance fort peu résistante; il est donc, lui aussi, faillible de sa nature; et s'il lui arrive parfois de prévariquer, sa faute ne saurait raisonnablement prouver qu'une chose, c'est que le prêtre, tout comme les autres mortels, est obligé de lutter pour se maintenir dans la voie droite; il a, lui aussi, à livrer le *combat perpétuel* dont parlent les Livres Saints; il a, lui aussi, son Calvaire à gravir avant d'arriver à l'éternité. L'austère vêtement qu'il porte, la réclusion qui est sa loi, la sphère élevée dans laquelle il se meut, tout sans doute l'oriente vers une vie parfaite, mais rien de tout cela ne l'immunise absolument contre le mal. Le libre arbitre, prérogative magnifique mais redoutable, est une règle universelle à laquelle Dieu ne l'a pas soustrait.

Si, par conséquent, nos prêtres atteignent à la haute vertu dont ils donnent presque tous l'admirable spectacle, c'est qu'ils s'attachent inlassablement à y parvenir; ils occupent le sommet de l'échelle de Jacob parce que, d'effort en effort, ils en ont gravi tous les degrés; leur sainteté est une *récompense*, non pas un *don* gratuit. Qui dira jamais tout ce que recèle de renoncement et de générosité le bataillon sacré de nos prêtres! Chacune de ces vocations sacerdotales a coûté un sacrifice, a causé une souffrance. Il n'y a rien de si auguste dans toute la cité du peuple chrétien que ce sénat de prêtres, parce que cette collectivité d'âmes sereines, miséricordieuses et saintes est une germination d'héroïsme. Quand l'ordinand s'est couché sur les dalles du temple avant de recevoir l'onction sacramentelle, il a accompli un acte de pure immolation: qui ne voit en effet que pour faire ainsi le don complet de soi-même, pour quitter sa famille et ses amis, pour s'interdire la fondation d'un foyer, pour franchir cette étape morale qui l'a amené à regarder comme des hochets tous les prestiges et tous les agréments des carrières profanes, pour fermer résolument ses oreilles à toutes les musiques du monde, il a fallu un corps-à-corps d'aspirations et de désirs contradictoires, il a fallu une bataille où l'âme a souvent connu la meurtrissure avant de connaître la transfiguration.

Aimons donc nos prêtres, prions pour eux, soyons jaloux de leur honneur, respectons-les — nous voulons dire, respectons la délicatesse de leur conscience; tenons compte dans nos rapports avec eux de leur formation particulière, qui les a déshabitués de bien des choses avec lesquelles il est injuste et malséant de les remettre en contact. Pour monter à l'autel et pour avoir le droit de célébrer la messe — cet acte infini — le lévite a quitté le monde bruyant et léger, il s'est renfermé dans un séminaire, pendant des années il s'est approprié la grave doctrine des Pères de l'Eglise, il a façonné son oreille aux chants de la liturgie, il s'est, en un mot, pétri une âme spéciale où il y a d'extrêmes soucis de probité, des sensibilités, des prudences qu'il faut profondément révérer. Il est l'être pur par excellence — du moins l'Eglise l'a voulu tel; toutes les années de

(A suivre en page 3)

LE VOYAGE DE M. PERRICHON

Dimanche soir, le 10 juin, le Cercle dramatique de Saint-Boniface, sous la direction de M. Jean-Charles d'Auteuil, a donné dans la salle du collège, au profit du fonds de reconstruction, la désopilante comédie de Labiche intitulée: "Le voyage de M. Perrichon".

Cette comédie, que les critiques s'accordent à considérer comme l'une des meilleures de Labiche, même comme son chef d'oeuvre, a été représentée pour la première fois, en France, en 1870. Pièce de franche et vraie gaieté allant jusqu'à la limite de la charge, mais ne la dépassant pas. Deux jeunes gens pursuivent la conquête d'une jeune fille. Tableau plaisant d'où se dégage cette observation, que pour l'homme vain, la reconnaissance est un sentiment pénible: la présence de celui qui l'a servi l'humilie, tandis que la vue de l'homme à qui il a rendu lui-même service flatte sa vanité. Il repousse celui à qui il doit la vie, pour accueillir et combler sans cesse celui dont il se croit le sauveur.

Sur cette intrigue, Labiche conduit avec une véritable maitrise, avec beaucoup d'esprit et d'entrain, quatre actes bien étoffés. Quelques heureuses corrections apportées au texte original, — on sait que la morale n'est pas le fort de Labiche — n'ont fait qu'améliorer la comédie et rien n'a pu choquer ou indisposer le moindrement l'auditoire d'élite qui se pressait nombreux dans la salle du collège et qui a si bien su apprécier toutes les ressources de jeu des acteurs.

M. Perrichon est le principal rôle de la pièce. Ce rôle a été interprété avec une parfaite maitrise: naturel, entrain, diction, variété de sentiments, jeux de physionomie: tout était parfait. Les applaudissements et les rires francs et si spontanés des auditeurs l'ont hautement prouvé. Pour ménager la modestie de nos amis, nous ne mentionnerons que les noms de personnages.

Armand Desroches et Daniel Savary sont les deux prétendants qui se font une lutte pleine de charmes et de péripéties pour obtenir la main de Mlle Henriette Perrichon. La lutte reste toujours amicale et elle intéresse vivement l'auditoire. Les deux acteurs, surtout l'un des deux — pas le vainqueur dans la lutte, — n'ent sont pas à leur débuts sur les tréteaux. Leur naturel, leur bonhomie, leurs procédés courtois et leur belle prononciation, qui se module au gré des sentiments exprimés, ont été vivement goûtés.

Le commandant Mathieu, avec sa ronde franchise et son allure martiale, son souci de l'ortographe et son sens de l'honneur, occupe aussi une place de premier plan dans la comédie. Le directeur de la pièce a été bien inspiré dans le choix du personnage. Celui-ci a interprété son rôle d'une manière qui tranchait et se rapprochait d'autant de la perfection.

Autour de ces quatre rôles, Labiche fait graviter plusieurs personnages importants, qui ajoutent à l'intrigue et la rend variée et palpitante d'intérêt. Madame Perrichon, Mlle Henriette, sa fille, et la servante Nicole, ont toutes trois joué avec une grâce et un charme prenant. Elles ont vivement plu à l'auditoire.

Majorin, l'Aubergiste, et Joseph, méritent également une mention très honorable pour la manière habile avec laquelle ils ont rempli des rôles modestes. Les voyageurs, les guides, les employés de chemin de fer: tous ont rempli leur rôle à qui mieux mieux.

En somme le Cercle dramatique de Saint-Boniface peut être fier de cette séance qui met le couronnement à sa série annuelle. Comme les acteurs, qui jouaient l'autre soir le "Bourgeois Gentilhomme" au Sacré-Coeur, ils ne se reposeront pas sur leurs lauriers. Ces séances contribuent non seulement au maintien et au développement des oeuvres, mais elles déridant, elles apprennent à goûter la belle langue française et la bonne diction, et resserrent les liens qui unissent fils et filles d'une même race. Dans notre milieu cosmopolite, froid comme la Mer de Glace où M. Perrichon est allé faire un voyage si plein de péripéties, nous avons besoin de telles réunions, où président le tact, la dignité, la délicatesse et Sa Majesté la Langue française.

L'orchestre Wynant et Mlle Adélia Patenaude, accompagnée par Mme Louise Thibault, ont prêté leur artistique concours aux acteurs.

Vendredi dernier a eu lieu au collège un intéressant congrès de l'Union Régionale manitobaine de l'A. C. J. C. Compte rendu forcément remis au prochain numéro, ainsi que celui du voyage à Letellier de la chorale de la cathédrale.

LA CULTURE DU BLE D'INDE ET DES TOURSOLS SUR LES STATIONS DE DEMONSTRATION

[illegible]

[illegible]

J. C. Moynan

ETRE CANADIEN NE GATE RIEN

A chaque pays, je le sais,
Toujours veille un Saint tutélaire,
Saint Georges à notre Angleterre,
Et saint Louis, et saint Louis à tout Français,
Et saint Patrice aux nobles Irlandais.
Mais quand je songe à notre fête,
A Jean martyr, plus que prophète,
Ma foi, j'avoue et je soutiens
Qu'être Canadien ne gâte rien,
Etre Canadien ne gâte rien,
Non, non, jamais, ne gâte rien.

Chaque pays, et c'est la loi,
Vante ses gloires, sa naissance,
L'Angleterre son opulence,
Et le Français, et le Français plus d'un grand roi,
Et l'Irlandais son invincible foi.
Mais quand je songe à notre histoire,
Brillante d'une pure gloire,
Ma foi, j'avoue et je soutiens
Qu'être Canadien ne gâte rien,
Etre Canadien ne gâte rien,
Non, non, jamais, ne gâte rien.

Chaque peuple a sa qualité,
Sa note caractéristique,
L'Anglais a l'humeur flegmatique,
Et le Français, et le Français a la gaieté,
Et l'Irlandais joyeuse fermeté.
Mais quand je songe à l'alliage,
De tous ces dons, notre partage,
Ma foi, j'avoue et je soutiens,
Qu'être Canadien ne gâte rien,
Etre Canadien ne gâte rien,
Non, non, jamais, ne gâte rien.

Ed. L.

LE PROCES DE MONTREAL

(Suite de la page 1)

forte et suave préparation qu'elle lui a ménagées ont tendu vers ce but. Et c'est pour cela que dans sa confiance, l'Eglise permet au jeune prêtre, immédiatement après son ordination, de presenter à son pere, à sa mère, aux grands-parents couverts de cheveux blancs, a la foule des fidèles, ses mains ointes de l'huile sainte et consacrées pour immoler la divine Victime.

Pour ce frere revêtu d'un tel caractère et tenu à tant de vertu, ayons les égards et les circonspections nécessaires; ayons la bonne éducation, à défaut d'un autre sentiment, de mesurer devant lui nos paroles; quand il pénètre dans nos demeures, ayons la discrétion d'écarter de ses yeux les livres, tableaux et statues où l'art s'est affranchi de toute préoccupation accessoire; comprenons que nos foyers n'ont pas le droit de heurter son sens de la réserve par des propos, des divertissements et des toilettes qui sont devant lui de pures incivilités.

Et notre clergé canadien-français! Combien nous pouvons en être fiers. A part son ministère spirituel, quels dons ne nous a-t-il pas faits? Il a entouré de soins vigilants notre race naissante; il a bâti nos premières écoles de village; il nous a donné nos grands collèges classiques; il a semé, sur tout le territoire canadien, des hôpitaux pour nos malades et des hospices pour nos orphelins; il a été le Bon Samaritain qui a soigné nos blessures et pourvu à nos besoins. A l'heure actuelle il tient une place de premier plan dans le grand travail de réfection que le Canada français a entrepris pour faire face aux problèmes nouveaux qui se dressent devant nous.

Pensons à tout cela, ayons devant les yeux cet immense mérite global de l'ordre ecclésiastique, et notre foi dans nos prêtres ne sera pas ébranlée par des défections isolées — même si elles devenaient dûment constatées.

NOEL BERNIER,
Avocat au barreau de Winnipeg.

MON DRAPEAU (1)

Pour mon drapeau, pure et brillante page
Portant, écrits en traits si glorieux,
Au Canadien qui vit sur toute plage,
Le souvenir et la foi des aieux,
Je veux celui qu'au jour de la victoire
Le grand Montcalm planta sur le rempart,
Que Cremazie au Temple de l'histoire,
Auréola de son merveilleux art.
Pour mon drapeau, gage assuré de gloire,
O Carillon, je veux ton étendard!

Sur mon drapeau, je veux un autre emblème,
Une guirlande au milieu de ses plis.
Au champ d'azur il convient que l'on seme
Feuilles d'érables auprès des fleurs de lys.
Dans nos forêts, où, devant le courage
Du preux colon, le sentier s'est ouvert,
Regne, drapé dans son royal ombrage,
Un arbre aimé dont le sol est couvert.
Sur mon drapeau, je veux ta noble image,
O Canada, je veux ton rameau vert!

Sur mon drapeau, comme dernier symbole
Plus beau qu'un lys, plus brillant que l'or pur,
Sur mon drapeau, je veux une auréole
S'irradiant en rubis dans l'azur
Du Golgotha Jésus brise la pierre,
Dompte le monde et son rire moqueur,
Et conquérant le palais, la chaumière,
Roi légitime, il s'avance en vainqueur.
Sur mon drapeau, qui marche à la lumière,
O Christ, ô Roi, je veux ton divin Coeur!

(1) Strophes composées par le R. P. Edouard Lecompte, S. J., et chantées dans une séance publique, le 18 mars 1903, au Collège de Saint Boniface

Nous prenons dans la "Liberté" la note suivante:

Tous apprendront avec plaisir que les Missionnaires Oblates du S.-C. et de M.-I. ont fait l'acquisition de l'Ecole Normale, au prix de $23,000, par l'entremise de M. le Dr N.-A. Laurendeau, ancien maire de la ville et ami de la communauté. Le contrat a été signé le 15 juin, jour du huitième anniversaire de la mort de Mgr Langevin, fondateur et père de cette communauté qu'il continue à protéger du haut du ciel.

LES DIX PREMIERES ANNEES DES SOEURS GRISES A ST-BONIFACE

D'après leurs chroniques journalières — 1844-1854

Le 13 septembre 1843, veille de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, un grand vieillard, à la soutane usée, à la figure toute faite d'humilité et de piété, incarnation de l'apostolat infatigable, se présentait chez les Soeurs Grises de Montréal. C'était Mgr Provencher, le premier missionnaire de la Rivière-Rouge, évêque titulaire de Juliopolis et auxiliaire de l'évêque de Québec.

Il y avait vingt ans qu'il cherchait des mains maternelles pour rompre le pain aux petits enfants de son district lointain, et il n'en trouvait pas.

Dès 1822, il en avait conféré avec Mgr Plessis, son consécrateur, "mais, avaient-ils conclu ensemble, la pauvreté extrême et l'éloignement de ces pays ne seront-ils pas une infranchissable barrière?"

Plus tard, des négociations entreprises avec l'évêque d'A-[illegible] et la Propagation de la Foi de Lyon n'aboutirent à aucun résultat.

En 1838, touchées des angoisses du pauvre prélat qui voyait son troupeau envahi par l'enseignement protestant, les Ursulines des Trois-Rivieres s'é-

(A suivre en page 4.)

LES FRANCAIS DANS LA RUHR

Première réponse aux catholiques allemands

Une publication périodique qui porte ce titre: "Echos de l'Allemagne catholique" et qui est éditée en allemand, en anglais et en français par le service de renseignements auprès du secrétariat du vicaire général de Cologne, avec l'approbation épiscopale est adressée depuis deux mois, aux évêques et aux catholiques du monde entier, dans le but de leur démontrer que l'occupation de la Ruhr est une injustice et qu'elle est accompagnée d'actes de violence, contraires au droit des gens.

Nous n'avons pas à rappeler pour quels motifs impérieux, la France et la Belgique, après avoir fait preuve d'une longue patience et consenti de larges concessions se sont vues obligées de recourir, à cette mesure de rigueur. Elle a été exécutée, comme le faisait encore remarquer M. Poincaré, président du Conseil, le 24 mai, dans son discours à la Chambre des députés, en raison des manquements réitérés de l'Allemagne, dument constatés, au mois de janvier dernier, par la Commission des réparations, à la majorité de trois voix contre quatre et en vertu des paragraphes 17 et 18 de l'annexe II du Traité de Versailles qui autorise les Alliés à prendre des sanctions et à saisir des gages, sans que l'Allemagne puisse voir dans ces mesures, qu'elles qu'elles soient, des actes d'hostilité.

La France et la Belgique, après avoir subi, de la part de l'Allemagne, agression, invasion et dévastation, l'ont enfin chassée de leur territoire et l'ont déterminée à reconnaître elle-même qu'elle devait réparation des dommages qu'elle avait injustement causés. L'Allemagne, après quatre années d'atermoiements, se dérobant toujours au paiement de sa dette, il a bien fallu que les nations créancières se décidassent à prendre des gages et à exercer une pression.

C'est là une évidence qu'aucune argumentation ne saurait obscurcir.

On est d'ailleurs péniblement surpris de constater à quelles objections inconscientes les "Echos de l'Allemagne catholique" ont recours pour essayer d'en amoindrir la force.

N'affirment-ils pas, notamment, que l'Allemagne a déja versé, au compte des réparations cent milliards de marks-or... en cédant à ses vainqueurs un certain nombre de territoires?

Ainsi, la rétrocession de l'Alsace-Lorraine à la France injustement spoliée de ces deux provinces en 1871, équivaudrait à une indemnité pour les nouveaux dommages que la France a subis de 1914 à 1918.

Interprétation qui ne heurte pas seulement le bon sens de l'équité, mais qui se trouve encore en opposition formelle avec le traité de Versailles, signé par l'Allemagne. Car ce document stipule en deux clauses essentiellement distinctes, d'un côté les restitutions des territoires, de l'autre les réparations.

Ne nous attardons point davantage à ces considérations générales.

Mais, dans la publication patronnée par Son Eminence le cardinal-archevêque de Cologne, il y a, contre les occupants de la Ruhr, une autre série d'accusations.

Des attentats contre le droit des gens sont imputés à nos fonctionnaires et à nos soldats.

Les armées allemandes, au cours de la guerre, furent incriminées, sur témoignages et documents précis, de forfaits analogues, en nombre infiniment plus considérable et de gravité bien autrement lourde. Il se trouva, de l'autre coté du Rhin, quatre-vingt-treize intellectuels allemands, pour les démentir, en leur opposant ce seul argument: "Ce n'est pas vrai."

Nous ne les imiterons pas.

Aux griefs articulés par la propagande germanique, nous ferons deux réponses.

Nous remarquerons, d'abord, qu'un certain nombre de faits sont avancés en termes vagues, qui rendent la réfutation à peu près impossible, mais qui affaiblissent en même temps l'autorité de l'accusation. Ces faits ne mériteraient d'être retenus que si les autres éléments du réquisitoire attestaient par leur exactitude, la justesse et la sureté d'information des accusateurs. Or, il n'en est rien.

De la feuille de propagande allemande, il ne se dégage, en dernière analyse, que quatre "attentats" précis et contrôlables, à l'actif des troupes d'occupation.

1o. Plusieurs élèves des humanités modernes, à Bochum, auraient été victimes d'un emprisonnement barbare [illegible] de coups et de blessures.

L'incrimination n'est pas nouvelle. Publiée par l'agence Wolff du 10 mars, elle fut immédiatement démentie. Les détails mêmes affirmés par les dénonciateurs [illegible] la grossière exagération de leurs plaintes. Ils [illegible] que les jeunes martyrs avaient été retenus [illegible] la guérison de leurs blessures, afin que [illegible] point constatées. Or, l'incarcération [illegible] le 22 avril au soir, avait pris fin dans la journée du 24. Des sévices qui ne laisseraient aucune trace après quarante heures, ne seraient pas le fait de tortionnaires [illegible]. En réalité, l'incident se réduit à une leçon sévère infligée à quelques adolescents, qui manifestaient contre nos troupes avec une turbulence excessive.

2o. La santé publique, en particulier chez les enfants du premier âge, aurait été gravement compromise par l'occupation et surtout par la réquisition du lait.

Inutile de souligner la puérile exagération qui consiste à nous imputer un subit accroissement de la mortalité infantile et de la tuberculose.

Mais, en fait, rien n'est plus faux que d'accuser les Belges et les Français d'avoir accaparé le lait. Nos armées totalement ravitaillées par des [illegible] de l'intérieur, [illegible] dans la Ruhr, [illegible] achats, ni réquisitions. Au début la municipalité d'Essen [illegible] à l'amiable, à notre service de santé, [illegible] dizaines de litres de lait, qui lui furent remboursés en nature quelques jours plus tard.

Il y a mieux. C'est par les soins des autorités françaises que les enfants de la Ruhr, menacés d'être privés de lait par le défection subite et voulue des cheminots allemands, furent secourus en attendant la réorganisation des transports. Et, depuis lors, nombre de familles allemandes, éprouvées par la politique du Reich, ont été ravitaillées par nos distributions gratuites.

Nous savons, par ailleurs, que les paysans de la région et du reste de l'Allemagne, tout en ayant autant de vaches qu'en 1914, se refusent en très grand nombre, à envoyer le lait à la ville.

3o. L'agent de police Luert aurait été assassiné par les Français.

La simple vérité, c'est que l'agent Luert a été mortellement prappé par un soldat français ivre, qui s'était pris de querelle avec lui. Le meurtrier, poursuivi et arrêté, passe en Conseil de Guerre et subira la peine de son crime.

4o. Deux prêtres professeurs au petit séminaire d'Eusquirchen, auraient été indignement expulsés.

Oui, ces deux professeurs, dont un seul est prêtre, ont été l'objet, le 7 mars, d'un [illegible] d'expulsion, de même qu'un certain nombre d'autres Allemands, qui contrairement aux articles 42 et 43 de la convention de la Haye du 18 octobre 1907, ont prétendu soulever la population contre les autorités occupantes.

Ici, le fait est vrai; mais il n'est nullement attentatoire au droit des gens. Pour lui attribuer ce caractère, la propagande allemande en omet la cause et en défigure la physionomie. Elle néglige, en effet, de noter que les deux prétendus proscrits se livraient, du haut de leur chaire, à de perpétuelles excitations contre la France; et elle ajoute, au substantif expulsion l'épithète indigne, que rien ne justifie. Les deux professeurs, en effet, furent transportés, avec égards ordinaires en pareil cas, dans l'autobus qui sert aux officiers de la garnison.

A ces simples précisions, nous croyons superflu d'ajouter des commentaires. Elles se suffisent.

Nous tenons à rappeler, cependant, que c'est toujours avec regret que le "Comité catholique" s'est vu dans l'obligation d'infliger des démentis aux catholiques allemands. Pendant la guerre, ce n'est point nous qui avons pris l'initiative des attaques contre nos coreligionnaires étrangers. Nous nous sommes toujours bornés à réfuter les fausses allégations répandues contre nous. Nous l'avons fait en gardant le souci du respect que l'on doit aux personnes, surtout quand elles appartiennent à la hiérarchie catholique. De ce souci, nous saurons ne pas nous départir. Nous parlerons, comme nous l'avons toujours fait, sans colère et sans haine, mais nous parlerons aussi souvent et aussi longtemps qu'il le faudra, toutes les fois que l'honneur de notre pays sera en jeu et que les droits de la vérité auront besoin d'être défendus.

Le Comité Catholique des Amitiés Françaises à l'étranger

PIE XI ET LES SUFFRAGETTES

Rome — Le Saint-Père a reçu vingt-cinq membres des délégations anglaise, américaine et française au congrès international des suffragettes. Il a fait savoir à ses visiteuses, dont quelques-unes apartenaient à la Société catholique du suffrage féminin, qu'il était en faveur du mouvement mais qu'il ne pouvait recevoir les congressistes officiellement.

Après l'audience, les suffragettes ont visité les galeries spécialement ouvertes pour elles.

FORESTIERS CATHOLIQUES

CONDOLEANCES

A la dernière assemblée régulière de la Cour Taché, no 252, de l'Ordre des Forestiers Catholiques, la résolution suivante a été passée:

Proposé par le Frère Ulric Phaneuf, vice-chef-ranger, secondé par le Frère C.-A. Biron, 1er conducteur:

Que les membres de notre Cour, ayant appris avec regret la mort de M. Turcot, beau-père du Frères Charles Senez, syndic de notre Cour, offrent au Frère syndic Charles Senez leurs plus vives condoléances dans le deuil qui vient de le frapper. Que copie de cette résolution soit envoyée au Frère syndic Charles Senez, au journal "Le Manitoba" et au journal "Le Forestier Catholique" pour publication.

Adopté à l'unanimité.

Georges L'EVEQUE,
Sec.-Arch.

NOTES LOCALES

Dimanche prochain, fête de la Saint-Jean-Baptiste.

L'Hon. Sénateur Aimé Besnard est parti samedi dernier pour Ottawa.

Votez en faveur du referendum de la Moderation League, vendredi prochain.

La vente des lots de la Ville aux enchères mardi dernier a été un véritable fiasco.

Dimanche dernier la Chorale de la Cathédrale est allé chanter la grand'messe à Letellier.

Le triduum au Carmel a été un complet succès. Nous en ferons un bref compte-rendu la semaine prochaine.

M. Ernest Gagnon, secrétaire de la Ville est parti dimanche dernier pour un voyage de quelques semaines à Montréal.

LES SOEURS GRISES A SAINT-BONIFACE

(Suite de la page 3)

taient proposées de répondre à son appel. Mais elles étaient cloitrées... et la clôture dans la prairie sans bornes!

Puis les Amantes de la Croix du Kentucky furent abordées. Elles n'avaient pas le nombre.

Force fut aux Soeurs de St-Joseph de Lyon de refuser aussi.

Des religieuses belges de Cincinnati en devaient référer à leur maison-mère de Namur. Et le temps pressait...

A l'évêque missionnaire, las d'avoir parcouru en vain les deux mondes, presque découragé peut-être, parvint alors le dicton, déjà populaire au temps de la Mère d'Youville: "Allez chez les Soeurs Grises; elles ne refusent jamais rien." Il s'en ouvrit à Mgr Bourget, le saint évêque de Montréal, qui l'encouragea à tenter cette suprême démarche, et voulut même l'accompagner chez les Soeurs Grises.

Mgr Provencher, devant les trente-huit Soeurs réunies, parla ainsi:

"Quand je suis parti de la Rivière-Rouge, je disais au bon Dieu: Mon Dieu, vous savez que j'ai besoin de religieuses Daignez me conduire dans la maison où il vous plaira de m'en faire trouver. Puis, je partis avec la confiance d'être exaucé... Lesquelles d'entre vous seraient disposées à me suivre à la Rivière-Rouge?"

Aucune ne dit mot sur le champ. Mais lorsque la Mère Morbes-McMullen, élue supérieure générale depuis dix-sept jours, proposa le sacrifice, toutes répondirent:

"Me voici! Envoyez-moi!"

Quatre furent choisies: Sr Valade, supérieure, Sr Lagrave, Sr Coutlée (dite aussi Sr Saint-Joseph) et Sr Lafrance.

Le 24 avril 1844, elles partirent de Montréal et arrivèrent à Saint-Boniface le 21 juin, après cinquante-neuf jours ininterrompus de voyage. Jeudi marque donc le soixante-dix-neuvième anniversaire du jour béni où ces quatre anges de la charité, dont le nombre s'est multiplié tant de fois depuis, abordèrent à la modeste plage de la Rouge et en gravirent la côte. C'était un vendredi, à une heure du matin.

Ces lignes préliminaires sont empruntées presque textuellement à un chapitre des *Soeurs Grises dans l'Extrême-Nord*, du R. P. Pierre Duchaussois, O. M. I. La chronique va nous fournir maintenant le détail des negociations et le récit des péripéties du voyage.

A suivre



CITE DE ST-BONIFACE AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de St-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales, payables par taxes spéciales (à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée.

Un trottoir en granolithique de 4 pieds 6 pouces le largeur sur le côté Ouest de la rue Langevin, de la rue Horace à la ruelle.
Coût approximatif $233.00

Un trottoir en granolithique de 5 pieds de largeur sur le côté sud de la rue Eugénie, de la rue Kenny à la rue Langevin
Coût approximatif $1,335.00

Dans le cas où ces améliorations seront faites la Ville émettra des obligations spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement sur les propriétés faisant front sur le côté des rues ou parties de rues ou les trottoirs seront construits, une taxe uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de cinq ans, l'intérêt étant calculé à un taux n'excédant pas six pour cent par an et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du Fonds d'Amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les trois cinquièmes de la valeur de la dite propriété ne pétitionnent à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le travail et prélever la taxe spéciale de frontage ci-haut mentionnée.

Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Greffier

Saint-Boniface, Man. le 20 juin 1923